



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 avril 2023

Objet de la délibération

**FUSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE
ET MARIE CURIE**

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU À Pascal LE LIBOUX , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC À Michèle DOLLÉ , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY, Pierre-Yves LE BOUDEC À Aurélia HENRIO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ À Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Julien LE DOUSSAL

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Marie-Françoise CÉREZ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2023.04.003

**FUSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MARIE
CURIE**

Rapporteur : Valérie MAHÉ

Parmi ses compétences essentielles, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (articles L.212-1 du Code de l'Éducation et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De son côté, l'Éducation Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient. Dans ce cadre, et lors d'une rencontre, le 18 janvier 2023, entre Madame la Maire et Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Hennebont, la Ville a été informée du projet de fusion de l'école maternelle du Centre et de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie.

Ce projet ayant émergé à la faveur du départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, il doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal et de l'avis du conseil des deux écoles, consultatif mais obligatoire. Ce projet a été approuvé respectivement lors des conseils d'école Pierre et Marie Curie et du Centre les 7 et 9 février 2023.

Cette question a été également traitée lors des réunions du Comité Social d'Administration Spécial Département (CSASD) le 8 février dernier et du Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) le 17 février, qui se prononçaient sur les évolutions de la carte scolaire dans le Morbihan pour l'année 2023-2024.

Pour donner suite à cette procédure il est nécessaire de solliciter le Conseil Municipal et de transmettre la délibération au DASEN après visa du contrôle de légalité.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-30,
- Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article L212-1,
- Vu** la sollicitation faite à la Commune,
- Vu** l'avis des Conseils d'Écoles concernés,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 3 avril 2023,
- Vu** l'avis de la Commission « Vie » en date du 13 avril 2023,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la fusion administrative des écoles maternelle du Centre et élémentaire Pierre et Marie Curie en une entité unique à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,
- **PRÉCISE** que l'école sera désormais dénommée « Groupe scolaire Pierre et Marie Curie ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ